MAIRIE DE MONTERTELOT
(Morbihan)

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215601394-20260322-22032026G-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le vingt-deux du mois de mars à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTERTELOT, dûment convoqué par le maire sortant, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Nellie JOLIVET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

11 conseillers en exercice
Présents : 11 Votants : 11

11 conseillers étaient présents : Nellie JOLIVET, Philippe RICAUD, Laure BERTHY, Sophie CARO, Loïc LE PEN, Patricia BOUSSO, Élodie LANGLOIS, Éric PELLAN, Benjamin PERSON, Christophe FERRET et Sébastien GICQUEL

A été désignée secrétaire de séance : Éric PELLAN

OBJET : ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu les articles L.2122-4, L.2122-4-1, L.2122-5, L.2122-6 et L.2122-7-2, L.2122-12 et L.2122-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 22 mars 2026 portant fixation du nombre d'adjoints au Maire,

Considérant qu'il doit être procédé à l'élection de trois adjoints au Maire, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que conformément aux modalités de vote de l'élection des Adjoints au Maire, un délai de 5 minutes est laissé aux candidats pour le dépôt des listes,

Madame le Maire informe l'Assemblée délibérante du nombre d'adjoints et de la composition de la liste déposée, à savoir :

- Liste présentée par : Loïc LE PEN

Madame le Maire propose de procéder à l'élection des Adjoints au Maire dans les conditions précitées.

Entendu les explications de son Maire et sur sa proposition,

Considérant qu'il a été procédé au dépouillement par M. Sébastien GICQUEL et M. Benjamin PERSON,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 056-215601394-20260322-22032026G-DE

MAIRIE DE MONTERTELOT
(Morbihan)

Résultat du vote : 1er tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
Nombre de bulletins déclarés nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

Le Conseil Municipal,

- PROCLAME les adjoints au Maire candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur Loïc LE PEN et DIT qu'ils sont immédiatement installés dans leur fonction ;

- DIT que les Adjoints au Maire prennent rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent ci-dessous :

  1er Adjoint : Loïc LE PEN
  2ème Adjoint : Sophie CARO
  3ème Adjoint : Philippe RICAUD

Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pontivy et à Monsieur le Trésorier Principal de Montertelot.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE 56320 MONTERTELOT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr